



Procès-verbal du conseil scientifique du 25 novembre 2021

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 25 novembre 2021 à Paris. La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (17) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli (procuration à Mme Catherine BRICE) ;
Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Elodie Paris, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs (suppléante) ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Francis PROST, représentant le directeur général de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (procuration à M. Dario MANTOVANI) ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Laurent SERRANO ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE (procuration à Mme Agnès ROUVERET).

Absent (1) :

M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Assistaient également à la séance :

Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est, Présidente du conseil d'administration de l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 ;
2. Informations de la directrice ;
3. HCERES : bilan de la visite sur site ;
4. Avis sur la proposition de nomination du responsable du service des publications au 1er janvier 2022 (art 7 du décret des EFE) ;
5. Délégations d'enseignants-chercheurs à l'EFR ;
6. Proposition de constitution d'une liste de chercheurs référents ;
7. Charte de signature et de signalement des publications des chercheurs accueillis à l'EFR ;
8. Recommandations aux porteurs de programmes ;
9. État des crédits dédiés à la recherche pour 2022 ;
10. Activité du CCPS ;
11. Manuscrits présentés pour publication ;
12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2022 ;
13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
14. Questions diverses.

* * *

1. Examen du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

Il est fait état de trois coquilles, toutes en page 3 du procès-verbal. Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des corrections à effectuer.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome rend hommage à Philippe Levillain, décédé brutalement le 4 octobre 2021. Directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine à l'EFR de 1977 à 1982, professeur à l'université de Lille puis de Nanterre, Il représentait le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques au conseil d'administration de l'EFR depuis 2014. Spécialiste de l'histoire du catholicisme et de la papauté, dans une approche ouverte et sensible au dialogue avec la société contemporaine, il était profondément attaché à Rome et à l'EFR, dont il était un fidèle et précieux conseiller.

Le premier point d'information concerne la gestion de la crise sanitaire due au Covid-19. La rentrée 2021 a vu la reprise des rencontres scientifiques et l'organisation d'ateliers de formation, activités qui avaient souvent dû être reportées au cours de l'année. Plusieurs formations pour les membres scientifiques ont été organisées cet automne, notamment celle, dans le cadre du ResEFE, sur le paysages du numérique, à Madrid, du 13 au 15 octobre 2021, pour les nouveaux membres, ou encore la préparation aux candidatures au CNRS. Une formation à l'outil Omeka s'est tenue à Rome le 18 novembre dernier, et une autre sur le montage de projets auprès de l'ERC (Starting) le 22 novembre 2021. Pour ce qui a trait à l'accueil de manifestations, les jauges des salles du bâtiment de place Navone ont été augmentées, pour atteindre 60 personnes (au lieu de 40) pour la salle de conférences et 20 (au lieu de 12) pour la salle de séminaire. En bibliothèque, il a été mis fin très récemment au système de réservation préalable des places de lecteurs, et la capacité d'accueil est de 80 lecteurs externes désormais. Le personnel de l'EFR doit se soumettre, depuis le 15 octobre 2021, au contrôle du passe sanitaire pour accéder aux lieux de travail, soit par la présentation du code QR relatif au vaccin ou celui relatif à un test antigénique. Pour les usages des salles de la place Navone, ce contrôle

est effectué par le personnel d'accueil tandis que le contrôle des lecteurs en bibliothèque est effectué par la société de gardiennage du palais Farnèse. Le 6 décembre prochain l'accès à certains lieux publics sera restreint aux personnes en possession du passe vaccinal, le test n'étant plus accepté.

Le deuxième point d'information regarde l'activité du réseau des EFE. L'EFR assume la présidence du réseau jusqu'au 31 décembre 2021, puis passera le relai à l'IFAO pour 2022. L'année 2021 a été l'année de l'évaluation des Écoles française à l'étranger par le HCERES, ce qui a impliqué une lourde gestion en matière de coordination des EFE. Dix comités des directeurs se sont tenus, le dernier ayant été organisé en présence, à Rome, les 28 et 29 septembre 2021, à l'occasion du séminaire annuel des EFE, dont le thème principal, « recherche et musées », sera une orientation à développer au cours du prochain contrat quinquennal. À cette occasion, une exposition sur les activités des EFE en lien avec les musées a été organisée à l'EFR jusqu'au 6 novembre 2021, ce qui a par ailleurs permis aux experts du HCERES d'en prendre connaissance lors de la visite du site. Le comité des directeurs de septembre 2021 a permis d'amorcer une réflexion sur la composition du futur Conseil d'orientation stratégique (COS) à mettre en place selon les termes du décret n° 2021-146 du 10 février 2021 portant diverses dispositions relatives aux Écoles françaises à l'étranger. Ce conseil devra être composé de 7 membres, dont 5 proposés par les directeurs des Écoles et 2 directement par le ministère. Ces personnalités scientifiques, extérieures aux EFE, devront être en mesure d'apporter une expertise leur permettant de renforcer leur présence dans les réseaux internationaux. Aussi a-t-il été décidé de proposer des personnalités exerçant leurs activités en dehors des pays hôtes des EFE. L'accent sera mis sur des domaines, comme le numérique, l'innovation, les relations entre science et société, dans lesquels ces experts pourront éclairer les choix et les orientations du Réseau. Les directeurs des EFE proposeront à la tutelle une liste de 5 personnalités au début de l'année 2022. Par ailleurs, un règlement intérieur devra être établi, l'optique étant d'assurer le plus de souplesse possible dans le fonctionnement et l'activité du COS. Pour ce faire, une feuille de route des activités du ResEFE sera établie annuellement, de manière à ce que des recommandations soient formulées sur la base du bilan de l'année échue, lesquelles seront prises en compte dans la feuille de route établie pour l'année suivante. Enfin, une réunion des personnalités du COS avec les présidents des conseils des Écoles sera organisée à mi-parcours du contrat quinquennal. En outre, la directrice fait part au conseil scientifique de la définition du label « réseau des EFE », qui vise à identifier les projets, au sein des EFE, qui apportent une contribution à la vie scientifique du Réseau, soit parce qu'ils reposent sur une collaboration soutenue entre plusieurs EFE, soit parce qu'ils développent des outils de recherche mutualisables à l'échelle du Réseau. Pour le prochain contrat quinquennal 2022-2026, on compte 6 programmes, 2 ateliers de recherche et un séminaire labellisés. Ce label concerne 4 programmes structurants de l'EFR. De même, les ateliers de formation seront labellisés par le Réseau lorsqu'ils sont coorganisés par plusieurs Écoles. Par ailleurs, les EFE ont été présentes au Festival de l'Histoire de Blois (thème : le travail), avec une table ronde intitulée « Les chercheurs sur leur terrain de travail : questions sociales et environnementales ». Enfin 3 projets sont été retenus par le Fonds national pour la science ouverte (FNSO), dont le projet « Rapido » (EFR et EFA en collaboration avec la plateforme Persée et l'ABES), grâce à la contribution de B. Morandière, l'ingénieur de recherche « transition numérique » du service commun des EFE. Pour finir, la directrice de l'EFR indique aux membres du conseil qu'une version anglaise du site internet du Réseau est disponible. Il a aussi été enrichi des rubriques « dispositifs d'accueil » et « données de la recherche ».

Le représentant du ministère félicite la directrice de l'EFR de sa présidence très active, le Réseau devenant très dynamique et consolidant sa consistance scientifique. En outre, la réflexion sur les collaborations avec les musées entre tout à fait en corrélation avec le projet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de créer des délégations de chercheurs au sein des musées, dès la rentrée 2022, en coordination avec le ministère de la Culture. Sur le COS, le représentant du ministère indique qu'il a été interrogé par les experts du HCERES et procède à la

lecture de l'article 25 du décret n° 2021-146 du 10 février 2021. La mission du COS est, par la présence de personnalités scientifiques étrangères, d'ouvrir les Écoles sur l'extérieur, d'élargir le champ de compétence et d'expertise des EFE afin de renforcer leur rayonnement. Ces expertises ne constituent que des avis et des recommandations, ce comité n'étant pas un organe décisionnel et ne se substituant pas aux conseils scientifiques des établissements.

Le président du conseil scientifique interroge la directrice de l'EFR sur la contrepartie de la labellisation d'un programme. La directrice de l'EFR répond que la labellisation ne s'accompagne pas d'un soutien financier, cette précision ayant été donnée dès l'appel à programmes structurants. Le label accroît la visibilité des programmes, affichés sur le site web du réseau. De plus, les responsables des programmes labellisés pourront s'appuyer sur les compétences du service commun du réseau (numérique et communication). Les labellisations seront révisées tous les ans, avec insertion éventuelle de nouveaux programmes, à la suite d'un bilan en comité des directeurs.

A. Rouveret demande si la labellisation a un impact sur le recrutement des membres. La directrice de l'EFR répond par la négative, les postes de membres ne sont pas fléchés sur des programmes, les critères déterminants restent la qualité du projet, son originalité au regard de l'état de l'art et son potentiel de renouvellement historiographique.

D. Valérian demande si ces programmes auront nécessairement une dimension européenne, et s'il est prévu un soutien au montage des projets européens. La directrice de l'EFR répond que l'aide au montage est effectué, pour l'essentiel, dans les Écoles, tandis que le Réseau apporte son concours sur le volet numérique et les plans de gestion des données. Pour ce qui relève de l'aide au montage de projets, les responsables de programmes peuvent assez souvent s'appuyer sur les compétences présentes au sein de leurs établissements d'appartenance. La directrice de l'EFR précise également que l'accroissement des recettes fléchées est un objectif du contrat quinquennal 2022-2026, que les responsables des projets « impulsion » et des programmes structurants seront soutenus dans leur démarche dans ce sens à la fois par l'EFR et le ResEFE (pour le numérique notamment). Dans ce contexte, elle souhaite pouvoir renforcer à brève échéance les sections scientifiques par un nouveau personnel plus spécifiquement chargé, entre autres, des projets financés et de l'accompagnement de leur phase de montage.

C. Brice estime que le volet communication est important dans le soutien aux projets, notamment les projets financés par l'ERC. La directrice de l'EFR en convient et assure que ce point, outre le volet valorisation et numérique, fera l'objet d'une attention particulière au cours de l'examen de la convention relative au service commun du Réseau arrivant à échéance sous peu.

Le troisième point d'information a trait aux travaux en cours au palais Farnèse et à leurs retombées sur l'activité scientifique de l'établissement. En janvier 2022, des salles du troisième étage actuellement fermées seront rouvertes et les suivantes fermées à leur tour (sous-phase 2 de la phase 1/via dei Farnesi). La directrice de l'EFR précise que la coordination du chantier avait sollicité l'autorisation de déménager la bibliothèque Volterra au cours de l'actuelle phase 1, alors que celui-ci est prévu en phase 4. La direction de l'établissement n'a pas accédé à cette demande car ce déménagement est délicat et ne peut se faire dans la précipitation. En parallèle, de nombreuses initiatives scientifiques ont été prises pour la valorisation du palais Farnèse : ouverture au moment des Journées européennes du patrimoine en septembre 2021 d'un carnet Hypothèses « Farnèse 150 » (sur le palais Farnèse, du patrimoine au chantier de restauration), partagé avec l'ambassade ; financement participatif via l'Association des amis de l'EFR, pour l'étude, la restauration et l'exposition de la collection d'antiques de l'EFR, etc. Place Navone, le laboratoire d'archéologie sera installé d'ici la fin de l'année au rez-de-chaussée, à la suite de la fermeture du site de la Crypta Balbi.

Enfin, un quatrième point d'information concerne le renforcement des outils et des équipements informatiques: fin des travaux de réinformatisation de la bibliothèque et mise en place de l'accès à distance des ressources électroniques, introduction d'une nouvelle version de l'intranet, ouverture d'une plateforme pour les échanges de documents avec des collaborateurs externes, formation des nouveaux membres aux outils de l'établissement, choix du prestataire pour le nouveau site des publications...

À la suite d'une question technique de C. Brice, la directrice de l'EFR informe que lorsque toutes les publications des années passées seront disponibles sur les plateformes OpenEdition/Persée (chantier en cours), il ne sera plus nécessaire de passer par des diffuseurs numériques payants.

Le dernier point d'information concerne les mouvements de personnels. Le poste de topographe-géomaticien sera pourvu au 1^{er} janvier 2022 par Lorenzo Fornaciari, retenu après audition sur les 10 candidatures reçues. Un assistant de bibliothèque, avec une mission d'accueil des publics, sera recruté à la même date. La directrice de l'EFR informe par ailleurs le conseil scientifique de la signature, le 10 novembre 2021, du contrat collectif du personnel local pour la période 1^{er} janvier 2021 - 31 décembre 2023. L'avancée faite à la suite du dialogue avec la représentation syndicale concerne les contrats des chercheurs embauchés sur financements fléchés. Désormais, il sera possible d'employer les chercheurs durant l'intégralité de la durée du financement, alors que le droit italien impose la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée au-delà d'un an. Une grille de rémunération afférente a été convenue, pour 3 profils : doctorant ou titulaire d'un master avec un an d'expérience, docteur possédant moins de 3 ans d'expérience et docteur possédant plus de 3 ans d'expérience. Cette grille de rémunération permettra en outre aux porteurs de programmes sur recettes fléchées de construire leurs budgets en personnel avec plus de visibilité. Le chercheur contractuel embauché au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre du programme ANR Globalvat sera géré selon ces nouvelles dispositions. Au sujet du démarrage des programmes en 2022, la directrice de l'EFR indique qu'une visio-conférence a été organisée avec les porteurs de programmes structurants le 17 novembre 2021. La programmation scientifique sera mieux mise en valeur par un affichage plus clair des six axes. On escompte en outre des financements fléchés à la suite dispositif « Impulsion » mis en place en 2020. Cet appel à projets sera renouvelé tous les deux ans, donc en 2022. Les accueils de chercheurs résidents sont en croissance : 28 mensualités ont été attribuées en 2021 par l'EFR auxquelles se sont ajoutés 20 mois de séjour de chercheurs sur leurs ressources propres (soit 15 chercheurs accueillis au total). On compte dès à présent 38 mensualités prises en charge par l'EFR en 2022, auxquelles ajoutent les accueils de deux enseignants-chercheurs en délégation.

3. HCERES : bilan de la visite sur site

Les entretiens organisés dans le cadre de l'évaluation des établissements par le HCERES se sont effectués en deux temps. Une première rencontre a eu lieu à Paris les 7 et 8 octobre 2021 en comité plénier pour l'évaluation du ResEFE : 35 entretiens se sont tenus avec des interlocuteurs du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des chefs d'établissements partenaires, le CNRS, la CPU, des directeurs d'écoles doctorales, de musées, etc. Les entretiens spécifiques pour l'EFR ont concerné, à ces mêmes dates, le président du conseil d'administration et l'ancien président du conseil d'administration, le président du conseil scientifique, le président de la commission d'admission des membres, C. Brice membre du conseil scientifique, A. Rouveret, N. Bériou et G.-H. Soutou pour l'Institut de France (AIBL et ASMP). Les directeurs des EFE ont été interrogés sur la mise en place du COS, et sur l'éventuelle mutualisation des fonctions d'agent comptable. Cette réflexion n'a pas fait l'objet d'approfondissement lors des visites sur site. Pour l'EFR, la visite sur site a eu lieu du 4 au 6 novembre 2021 et le 8 novembre 2021 au Centre Jean Bérard (Naples). Au total, 67 personnes, dont 20 personnels de l'EFR ont été

entendues, allant de l'ambassadeur de France à Rome au lecteur de la bibliothèque. Il convient de souligner l'important effort logistique qui a pesé sur l'établissement. Les points mis en évidence dans la lettre de courtoisie du HCERES, adressée aux participants aux entretiens, n'ont pas été particulièrement repris au cours des auditions. Le rapport est attendu pour avril 2022. Il a été unanimement constaté une grande courtoisie des évaluateurs, ainsi qu'un intérêt certain pour les établissements, parfois avec une connaissance limitée, au départ, des EFE.

Le représentant du ministère indique aux membres du conseil que la tutelle a également été interrogée par le HCERES, et précise que la proposition de mutualisation des agences comptables ne relève pas de la position du ministère.

C. Brice demande si un rapport a été produit à la suite de l'audit interministériel effectué en 2019. La directrice de l'EFR répond qu'elle n'en a pas eu communication, ni reçu aucune recommandation du ministère de tutelle qui en serait issue.

La président du conseil scientifique conclut que les entretiens menés avec des personnalités scientifiques externes aux établissements peut être bénéfique.

4. Avis sur la proposition de nomination du responsable du service des publications au 1^{er} janvier 2022 (art. 7 du décret des EFE)

La directrice indique aux membres du conseil le contexte dans lequel le poste a été publié. Le titulaire du poste, R. Figuiet, a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Depuis septembre 2016, il avait la tâche de coordonner les services des publications de l'École française de Rome et de la Casa de Velázquez. Avec la crise sanitaire du Covid-19, les déplacements à l'international étant devenus plus difficiles, et compte tenu du volume d'activité du service, il est apparu nécessaire de nommer un responsable sur place, à Rome, à temps plein. Sur 20 candidatures reçues (15 femmes et 5 hommes), 5 candidats ont été auditionnés (4 femmes et 1 homme). Le comité de sélection était composé de la directrice de l'EFR, l'agent comptable de l'EFR, la responsable administrative de l'EFR, le responsable des publications de l'IFAO, et le directeur des études pour l'Antiquité. Une seule candidature provenait d'une institution publique. La nomination d'Anne-Sophie Bourg est proposée à l'avis du conseil scientifique. L'intéressée a une formation en lettres classiques et travaille aux éditions Armand Colin depuis 2010 en tant que responsable éditoriale en sciences humaines. Le délai de préavis étant de 3 mois, A.-S. Bourg prendra le poste au 1^{er} février et non au 1^{er} janvier 2022. Le service des publications a pâti du manque de présence sur place d'un responsable, et la directrice de l'EFR se réjouit donc de cette arrivée.

La nomination d'A.-S. Bourg sur le poste de responsable du service des publications de l'École française de Rome est approuvée à l'unanimité.

5. Délégations d'enseignants-chercheurs à l'EFR

À la suite de l'attribution d'une dotation de 70 000 euros par le ministère en juin 2021 pour accueillir des enseignants-chercheurs en délégation, Isabelle Poutrin, professeur des universités à l'université de Reims-Champagne Ardenne est arrivée à Rome le 1^{er} octobre 2021, pour un accueil jusqu'au 30 juin 2022. Elle déposera un projet ERC 2022. La proposition d'inviter un deuxième chercheur en délégation ayant obtenu l'aval de la tutelle, Anna Sconza, maître de conférences à l'université de la Sorbonne Nouvelle, sera en délégation auprès de l'EFR du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, pour le montage d'un projet sur le lexique de la peinture à l'époque moderne qui sera soumis à l'ANR.

La proposition de délégation pour Anna Sconza est approuvée à l'unanimité.

6. Proposition de constitution d'une liste de chercheurs référents

Ce point à l'ordre du jour fait suite à un constat de manque de visibilité de chercheurs liés à l'établissement par leurs activités scientifiques et par leurs collaborations régulières (pour la formation notamment). Par ailleurs, il n'y a à l'EFR que quatre chercheurs (un professeur des universités - la directrice - et trois maîtres de conférences - directeurs des études). Or, pour développer une politique d'accueil de boursiers Marie-Curie, il est nécessaire de pouvoir compter sur des « supervisors » susceptibles d'encadrer leurs recherches dans les différents domaines de compétence de l'EFR. La directrice propose de constituer une liste de 3 ou 4 « chercheurs référents » par section scientifique, sur la base du volontariat. Ces chercheurs pourront encadrer des boursiers Marie-Curie, expertiser des publications ou des projets, participer à la formation des membres et les conseiller dans leurs projets professionnels. En contrepartie, le nom de ces chercheurs sera affiché sur le site internet de l'EFR et les intéressés auront un accès facilité, en qualité de partenaires, aux ressources de l'EFR pour la durée du contrat quinquennal 2022-2026. Il est proposé que des membres du conseil scientifique qui le souhaiteraient, parmi les personnalités qualifiées, puissent rejoindre cette liste.

J.-C. Sourisseau souscrit à cette idée et indique que ce procédé se retrouve dans de nombreux établissements.

Le président du conseil scientifique propose une mise à jour de la liste tous les deux ans, la présente séance validant le principe d'établissement de la liste. Il demande à la directrice de l'EFR d'élaborer une note sur ce principe pour une information du conseil, présentée à une séance ultérieure.

C. Brice attire l'attention du conseil sur la multiplicité des statuts et le risque de confusion y afférent.

Dans ce contexte, le président du conseil scientifique propose d'envisager la terminologie d'« expert référent », au lieu de « chercheur référent ».

La directrice de l'EFR convient que les dispositifs sont multiples, notamment en ce qui concerne les supports d'accueil qui méritent sans doute un travail de clarification et de précision dans les appellations, d'ores et déjà en cours. Elle prend note de l'intérêt de présenter cet état des lieux en conseil ultérieurement.

7. Charte de signature et de signalement des publications des chercheurs accueillis à l'EFR

L'EFR s'est dotée d'une charte pour assurer la reconnaissance des auteurs et la visibilité des publications scientifiques réalisées à l'EFR. Ce document a été élaboré au moment du rapport d'autoévaluation pour le HCERES (avril 2021) et est présenté au conseil scientifique pour validation. Cette charte concerne à la fois les personnels scientifiques de l'établissement, les doctorants sous contrat en partenariat avec les universités et les chercheurs accueillis. Elle comporte l'obligation de dépôt des publications sur HAL-SHS lorsque celles-ci ont été réalisées avec le soutien de l'EFR. Cette charte sera transmise à tous les collaborateurs de l'EFR. Pour HAL-SHS, il convient de signaler le dépôt au service de la bibliothèque, qui se charge de tamponner la publication dans la collection de l'EFR.

La charte de signature et de signalement des publications des chercheurs accueillis à l'EFR est approuvée à l'unanimité.

8. Recommandations aux porteurs de programmes

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique des trois recommandations qu'elle compte transmettre aux porteurs de programmes structurants pour le prochain contrat quinquennal. La première concerne le respect des diverses chartes et principes adoptés par l'établissement (charte de déontologie des métiers de la recherche, charte informatique, charte graphique, charte des signatures des publications, principe d'égalité, développement durable, science ouverte...). La deuxième est d'informer avec ponctualité la direction scientifique de l'établissement sur la mise en œuvre des programmes (rapports à établir, mise à jour de la fiche annuelle de suivi des activités en vue d'une meilleure programmation budgétaire, réponses aux sollicitations des directeurs des études, etc). La dernière recommandation a trait à l'exigence de participation à la vie de l'établissement (interactions avec les autres EFE, communication et actualisation du site internet, expertises et intégration des membres et des doctorants aux activités).

Ces recommandations prendront la forme d'une charte des responsables des programmes structurants de l'EFR.

Le président du conseil scientifique prie la directrice de l'EFR, à l'instar du point 6 de l'ordre du jour, de bien vouloir transmettre au conseil scientifique la documentation lorsqu'elle sera finalisée.

Les recommandations sont approuvées à l'unanimité.

9. État des crédits dédiés à la recherche pour 2022

M. Zimmermann, agent comptable de l'EFR, présente l'état des crédits dédiés à la recherche pour 2022. Le budget 2022 a constitué un exercice difficile, du fait d'une baisse des recettes, notamment des ressources propres, des charges relatives à la sécurité et au gardiennage et de l'accroissement des dépenses de personnel. Le budget 2022 sera ainsi présenté en déficit budgétaire (258 728 euros), malgré une réduction de 10% des frais de fonctionnement des sections scientifiques et la réduction, également, des budgets des autres services (20 000 euros pour le pilotage, 20 000 euros pour la bibliothèque, 10 000 euros pour l'immobilier).

En 2022, les recettes de l'établissement ne suffisent plus à couvrir les frais de fonctionnement et de personnel. De ce fait, les deux recrutements identifiés comme nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement pour le volet scientifique seront conditionnés à l'augmentation des recettes propres en cours d'année.

Une diapositive sur l'évolution des crédits de paiement entre 2017 et 2022 est diffusée. Les frais de gardiennage ont augmenté, du fait de la mise en place d'un gardiennage 24/24 place Navone depuis 2020. Par ailleurs, les dépenses d'investissement seront réduites en 2022. Les dépenses de personnel reviennent au niveau atteint en 2017.

En recettes, on constate une variation importante sur les recettes fléchées du fait du versement de la 1^{ère} partie de la bourse Marie Curie (obtenue par Marie Levant) et du projet ANR Globalvat, alors que les dépenses correspondantes seront moins importantes. Cela se traduit par une augmentation de la trésorerie fléchée. Les recettes propres diminuent en raison de la suppression du reversement du salaire à mi-temps du coordonnateur des publications par la Casa de Velázquez (ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021). De plus, les recettes d'hébergement restent encore à un niveau inférieur à 2019 en raison de la situation sanitaire. La subvention pour charge de service public est augmentée d'un peu plus de 14.000 euros qui couvriront la prise en charge

forfaitaire par l'École des dépenses de mutuelles. Les financements publics progressent par rapport au budget 2021, en raison de l'augmentation du préciput ANR.

Une autre diapositive met en lumière la répartition des dépenses par destination : 64% des dépenses sont dévolues à la recherche. Pour les dépenses de personnel, 69% sont consacrées à la recherche, pour les autres dépenses ce taux est de 51% en raison de la part accrue des dépenses de support et des dépenses immobilières.

Les prévisions pour 2022 intègrent le recrutement sur deux postes : le premier pour la création du poste de coordonnateur de l'activité de recherche et de valorisation scientifique, en soutien aux sections scientifiques; le second pour un chargé de projets numériques (aide aux programmes et relais du service commun du ResEFE).

Les dépenses de formation sont poursuivies sur l'octroi des bourses aux doctorants (150 000 euros) et les ateliers doctoraux (46 200 euros). Pour ce qui concerne les chercheurs résidents, il est à noter que, pour 2022, les chercheurs non logés à la résidence de place Navone pourront bénéficier d'indemnités de nuitées pour leurs séjours en Italie.

Les dépenses en SHS hors personnels permanents concernent les chercheurs résidents, les études, les rencontres scientifiques les fouilles et le soutien à l'activité du réseau des EFE. En 2022, un montant de 50.000 euros est ouvert pour l'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation, l'École ayant perçu à cet effet un versement de 70.000 euros du ministère en 2021.

Contrairement aux années passées, la directrice de l'EFR précise qu'en 2022, les coûts indirects liés aux financements fléchés seront au bénéfice de l'établissement et non plus réinjectés dans le programme en question. Ainsi, pour les programmes européens les coûts indirects, pour lesquels il n'est pas nécessaire de produire de justificatifs de dépenses, représentent 25% de l'enveloppe accordée. A titre d'exemple, on note que le CNRS retient un taux de 15% du financement global au titre de ses propres frais de gestion. Ces coûts indirects, ainsi que le préciput ANR, pourraient permettre de financer le recrutement d'un gestionnaire administratif pour suivre l'activité de ces opérations. La directrice de l'EFR conclut que le budget 2022 est une construction fragile car les deux recrutements nécessaires au soutien de l'activité scientifique sont prévus sur des coûts indirects, par nature fluctuants, alors que ces coûts étant pérennes seraient sécurisés s'ils étaient couverts par la subvention pour charge de service public (SCSP).

En effet, faute d'un accompagnement financier de la tutelle, joint à une augmentation des ressources fléchées générant des recettes sous la forme de coûts indirects et préciput, la seule alternative serait la réduction des activités de recherche et de formation de l'établissement ? C'est en effet leur croissance, notable ces dernières années, qui crée des besoins nouveaux en personnel

La présidente du conseil d'administration estime qu'un personnel dédié au montage de projet pourrait engendrer de nouveaux financements pour l'établissement, opérant ainsi un cercle vertueux. L'un des deux postes à pourvoir (coordinateur de l'activité scientifique) aurait par ailleurs la charge de la gestion des conventions de recherche, des relations partenariales et, donc, de l'aide à la rédaction de réponse aux projets déposés auprès d'agences de moyens.

Le représentant du ministère indique que la dotation attribuée en 2021 pour l'accueil de chercheurs en délégation pourrait être reconduite en 2022. Enfin, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que le ministère pourrait peut-être accompagner l'établissement pour les dépenses relatives aux questions de sécurité (gardiennage) : une lettre sera prochainement rédigée pour solliciter cette aide.

10. Activité du comité de coordination de la politique scientifique (CCPS)

Une unique réunion a eu lieu depuis la dernière séance du conseil scientifique du 17 juin 2021, le 27 septembre 2021. Pour mémoire, le CCPS est composé de la directrice, des trois directeurs des études et de 3 experts externes. Sur 14 demandes, 13 ont été acceptées, dont 7 comportant une révision de la contribution demandée à l'EFR.

11. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité

- *Villae Maritimae del Mediterraneo Occidentale. Nascita, diffusione e trasformazione di un modello architettonico*, Giulia Ciucci (dir.)
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec référencement en librairie et tirage limité (après révision des modifications demandées au curateur).
- *Pompée après Magnus. Les fils de Pompée et l'opposition à César et au triumvirat (46-35 av. J.-C.)*, Guillaume de Meritens de Villeneuve
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec diffusion en librairie (après révision des modifications demandées à l'auteur).
- *Sidi Jdidi III. Monnaies et archéologie*, Aicha Ben Abed-Ben Kheder
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec référencement en librairie et tirage limité (après révision des modifications demandées à l'auteur).

Moyen Âge

- *Poésie, identité et politique au Mont-Cassin. VI^e-XI^e siècle*, Thomas Granier
Le conseil scientifique donne un avis défavorable à la publication du manuscrit.
- *St. Peter of Osor (Island of Cres) and benedictine monasticism in the Adriatic area*, Sébastien Bully, Morana Čaušević Bully et Stéphane Gioanni
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec référencement en librairie et tirage limité (après révision des modifications demandées aux auteurs).

Histoire moderne et contemporaine

- *L'Inquisition Romaine et la France. Juridiction, doctrine et pluralité des catholicismes européens à « l'âge tridentin »*, Albrecht Burkardt, Jean-Pascal Gay
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec référencement en librairie, si la totalité du manuscrit est en français, et tirage limité (après révision des modifications demandées aux auteurs).
- *Les Italiens de Tunisie. La construction de l'italianité dans le contexte colonial français (1890-1918)*, Gabriele Montalbano (second passage)
Le conseil scientifique approuve la publication du manuscrit avec diffusion en librairie.

12. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2022

Le calendrier des réunions prévues pour 2022 est proposé au conseil scientifique (10 mars 2022, 16 juin 2022 et 24 novembre 2022).

13. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les conventions signées depuis la dernière réunion du conseil scientifique, la directrice de l'EFR fait remarquer la convention avec l'ambassade de France à Rome et la société Munus visant à la reprise des visites du palais Farnèse au public.

Une autre convention d'importance est l'avenant à la convention d'occupation du sol attenant au bâtiment de place Navone par le bar, scellant la baisse du montant de l'indemnité mensuelle.

Par ailleurs, le conseil scientifique peut prendre connaissance de la convention de fin d'occupation des locaux à l'EFEO à la suite du départ à la retraite du coordonnateur pour le service des publications, ainsi que de la convention de délégation d'I. Poutrin (voir supra).

14. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 13 h 25.